Paris : 73.500€ de subventions en 2017 pour “le développement de la citoyenneté au sein du mouvement hip-hop”

14/11/2017 à 17h28

Créée en 2002, l’association Hip-Hop Citoyens a pour objet la prise en compte de la jeunesse dans le débat public et le développement de la citoyenneté au sein du mouvement hip-hop. A cet effet, l’association développe de nombreuses actions pour valoriser et promouvoir la culture hip-hop, dans toute sa diversité et à travers ses différentes formes d’expression, musique, peinture et danse.

Source

Hip Hop Citoyens naît en 2002 à l’initiative de membres et d’artistes liés à la radio francilienne Générations 88.2 et suite au passage de Jean Marie Le Pen au second tour de l’élection présidentielle. Citoyens engagés, quelques rappeurs et activistes (Princess Aniès, Scred Connexion, Doudou Masta …) se mobilisent spontanément contre la montée du Front national, et le projet accouchera d’une chanson baptisée ‘Hip-Hop citoyens’. Un deuxième morceau suivra lors de l’entrée en guerre des États-Unis en Irak. Dès 2003, Bruno Laforestrie - par ailleurs fondateur de la radio Générations (actuellement directeur de Mouv)- accompagné de Yannick Freytag, bientôt rejoint par Julien Cholewa puis Matthieu Doucet-Bieisse, se lancent dans un projet de revalorisation de la culture Hip Hop sur la capitale. Alors que la plupart des grandes villes du territoire disposent de leur festival annuel permettant de

promouvoir les artistes locaux, faire émerger les nouveaux talents et mettre en avant les différentes disciplines du Hip Hop, Paris manque cruellement d'un investissement des pouvoirs publics et d'une mise en avant du Hip Hop sous toutes ses formes.

Hip Hop Citoyens – Qui sommes-nous ?

73.500 euros en 2017

> *Article 1 : La subvention attribuée à l'association Hip-Hop Citoyens, 14 rue Saint Blaise 75020 Paris, au titre de l'année 2017, est fixée à 73.500 euros, soit un complément de 51.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. SIMPA 13525.*

Source

72.000 euros en 2017

> *Article 1 : La subvention attribuée à l'association Hip-Hop Citoyens, 85, avenue Emile Zola, 75015 Paris, au titre de l'année 2016, est fixée à 72.000 euros, soit un complément de 44.500 euros après déduction de l'acompte déjà versé. n°simpa 13525.*

Source

82.000 euros en 2015

Article 2 : La subvention attribuée à l'association Hip-Hop Citoyens, 23, rue Boyer 75020 Paris, au titre de l'année 2015, est fixée à 82.000 euros dont 10.000 euros pour l'organisation d'un évènement spécifique à l'occasion de la 10e édition du festival, soit un complément de 62.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. n°simpa 13525.

Source

72.000 euros en 2014

Article 1 : La subvention attribuée à l'association Hip-Hop Citoyens, dont le siège social est situé 23, rue Boyer 75020 Paris, au titre de l'année 2014, est fixée à 72.000 euros, soit un complément de 47.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. n°simpa 13525.

Source